



Danièle Epstein :

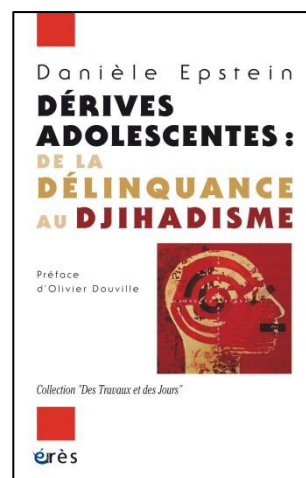
« La tentation de la radicalisation, faute de Loi symbolique ? »

C'est en s'inspirant de son expérience en institution au sein d'une équipe éducative de la PJJ que Danièle Epstein, psychanalyste, membre du Cercle freudien et de l'Association Psychanalyse et médecine (APM), qui exerce aujourd'hui en libéral, a écrit

Dérives adolescentes : de la délinquance au djihadisme

L'occasion de décrire le « brouillard » dans lequel certains de ces « enfants de l'exil », sans passé ni horizon, évoluent. Des jeunes qui, faute de Loi symbolique, faute de pères susceptibles d'occuper une fonction contenante, ne voient plus qu'un seul recours : s'arrimer à une autre loi, plus tyrannique encore, celle de la charia.

Propos recueillis par Audrey Minart



Vous écrivez sur ceux que l'on nomme souvent les « jeunes de banlieue » : « Ces adolescents qui font la Une des médias sont nos miroirs et nous renvoient en actes ce que nous leur avons transmis. » Que nous leur avons-nous transmis ?

Ce que nous leur avons transmis de leur histoire, c'est en fait quelque chose qui relève d'une absence de transmission, d'un trou dans la transmission. Ils ne savent pas d'où ils viennent, ni qui ils sont, pourquoi leurs parents ont dû quitter leur pays pour venir ici, ni dans quelles circonstances. Ils sont dans le brouillard d'une histoire familiale marquée par l'exil, avec ce que cela suppose de perte et de deuil. Travailler avec ces jeunes consiste à entamer le poids du silence, construire des rives et des ponts entre ici et là-bas, entre avant et après, pour qu'ils ne se retrouvent pas suspendus au milieu de nulle part, et qu'ils puissent reprendre pied, se raccrocher à la rive. En revanche, on leur a proposé les marques, le paraître, une société de consommation dont ils tentent de profiter pour se sentir exister, sans en avoir les moyens... Ils se sont donc construits sur un passé qui leur échappe et se retrouvent devant un futur qui n'a pas d'horizon. Alors, ils vivent dans l'instant, sans projet, dans quelque chose qui serait du côté de la satisfaction immédiate.

Vous parlez en effet de « pulsions débridées », et ils iraient selon vous chercher « le corset de la charia pour les brider » ?

Absolument. Ils sont des écorchés vifs qui sont d'autant plus livrés à leur fureur de vivre qu'ils ont décroché. Sans projet auquel se raccrocher, ils errent dans un présent sans devenir. Et comme l'on sait, la crise d'adolescence, c'est le temps de remise en cause des parents, de ce qu'ils ont fait de leur vie. Et quand la sécurité de base a manqué, quand ils n'ont personne à qui s'identifier, le remaniement pulsionnel de la puberté les déborde. Alors, ils se jettent à l'eau sans savoir nager, ils flambent leur vie comme s'ils n'avaient rien à perdre. Car les parents de ces enfants ont dû faire face à des situations extrêmes lors de leur arrivée en France, ils n'ont pas été en mesure de soutenir leurs enfants. Les pères arrivés ici en éclaireurs ont eu à se débattre pour exister, pour s'installer, et accueillir leur famille. Et lorsque les enfants arrivaient du pays, ils se retrouvaient bien souvent face à un étranger, un père souvent âgé, malade, invalidé, assisté... Et donc un père qui n'était pas en mesure de prendre sa place pour l'enfant et d'occuper sa fonction contenante, structurante. Ces enfants se sont retrouvés livrés à eux-mêmes, en errance psychique entre deux cultures, entre deux langues, avec des mères débordées, et des pères disqualifiés. Au final, ils cherchent des limites, ils cherchent à canaliser leurs pulsions. Ils cherchent à se libérer de leur liberté, à s'accrocher à quelque chose qui les tienne. Face à ce vide, ils vont s'arrimer à une loi tyrannique qui va les tenir debout comme un corset, là où la fonction paternelle n'a pu faire office de colonne vertébrale structurante. Pour contenir leurs pulsions, ils vont se ligoter de rituels envahissants, ceux d'une loi religieuse, la loi de la charia qui va faire ligature à leur angoisse. Dans leur état de déshérence, ils vont chercher à se tenir debout avec des prothèses et des béquilles : l'offre islamiste va les capter et faire suppléance à leur défaut d'arrimage.

Qu'en est-il de ces jeunes tentés par le djihad, mais qui ne sont pourtant pas issus de l'immigration ?

Dans mon livre, je m'en suis tenue à la clinique que je connais le mieux, celle des enfants de l'exil rencontrés dans le cadre judiciaire. Cependant, il est certain que les failles identitaires et narcissiques peuvent se rencontrer chez des enfants issus de familles bourgeoises « bien de chez nous », qu'ils peuvent être exposés à des traumatismes précoces et rencontrer ces difficultés dans leur équilibre, sans pour autant être issu de l'émigration. Leur misère psychique, leur dépression les amènent à s'identifier à ces enfants qui ne savent ni d'où ils viennent, ni où ils vont... J'en profite d'ailleurs pour préciser que mon propos au sujet de ces enfants de l'exil ne peut être généralisé et utilisé dans un but idéologique. De la même façon que l'on ne parle jamais des trains qui arrivent à l'heure, je ne parle ici que de ces enfants en échec, à la dérive, qui risquent de se laisser embrigader dans les réseaux totalitaires qui instrumentalisent leur malaise et leur violence.

Comment, concrètement, peut-on les aider et faire de la contrainte judiciaire une chance ?

Ces enfants échappent aux institutions, aux rencontres, parce qu'ils ont peur de l'autre, peur d'être découverts dans le vide qui les envahit. Et c'est seulement lorsque la butée judiciaire vient mettre un terme à leur dérive qu'on peut tenter de les prendre en charge. L'agir délinquant, c'est le signal d'alarme d'un mal-être, qui vient couvrir l'angoisse. Mais s'ils

provoquent la loi, c'est peut être pour la faire exister. C'est une hypothèse structurante parce qu'elle nous permet d'imaginer, qu'en-deçà de leur refus, il y a un appel. Défier la loi sociale, n'est-ce pas en appeler indirectement au père, à la fonction symbolique du père ? S'ils fuient dans une fuite en avant, la butée judiciaire peut permettre ce travail de symbolisation de la Loi. Ce qui nécessite que le travail clinique dans le cadre judiciaire ne disparaisse pas sous des enjeux sécuritaires et répressifs. On ne peut pas s'en tenir à un travail d'investigation et d'évaluation dans le seul but d'informer le juge. Parce que mettre des jeunes dans des cases, cela n'aidera ni le juge pour les juger, ni les jeunes pour avancer. La contrainte judiciaire fera événement si elle permet un avènement subjectif, à savoir que l'agir qui passe par le corps puisse se mettre en paroles. Cela suppose d'établir une relation de confiance, d'amener parents et enfants à dialoguer, à s'écouter, là où les enfants se blindent dans un ghetto psychique, sans affects, sans mémoire et sans images. Dans le cadre judiciaire, les cliniciens, les travailleurs sociaux sont aux premières loges pour sortir ces enfants de l'impasse. Mais nous sommes tous concernés en tant que citoyens par une volonté de vivre ensemble, sans être dans la peur de l'autre. Construire du lien avec ces enfants, c'est là un véritable travail de prévention de la radicalisation.

Comment imposer la clinique en milieu judiciaire, un milieu qui n'est pas forcément très amical ?

C'est une vraie question... Je me suis longtemps battue en institution pour faire entendre la nécessité d'une prise en charge clinique, dans un lieu où l'ordre judiciaire est maître. Le psychologue est dans une position paradoxale, encore plus si son écoute est analytique. Il travaille sur un fil, c'est un funambule, car il ne doit jamais oublier que s'il intervient auprès du jeune, c'est à la demande du juge pour l'éclairer sur la personnalité de celui-ci. Pour autant, il n'est pas là pour le juge, mais par le juge et pour le jeune. C'est là une position très subversive dans le cadre de la justice. Alors, il avance entre deux ordres aussi paradoxaux que la logique judiciaire et la logique de l'inconscient, la réalité des faits et la réalité psychique minée de traumatismes. Pourtant cette articulation de la clinique et du judiciaire est nécessaire et incontournable pour que la loi sociale puisse se nouer à la Loi symbolique, dans sa fonction pacifiante et structurante et non répressive et sécuritaire. Par ailleurs, en institution, le travail clinique passe beaucoup par l'interdisciplinarité. C'est l'éducateur qui va soutenir une relation privilégiée avec le jeune, l'accompagner dans ses démarches, lui donner envie de s'inscrire dans un projet, et c'est autour de cette relation éducative que l'on travaille. Le clinicien est donc là à la fois dans le travail immédiat, direct, avec la famille, avec le jeune, mais aussi avec l'éducateur... Il y a un dispositif de prise en charge à inventer, qui nécessite de sortir d'une fonction aseptisée, programmée, et qui exige une grande souplesse de fonctionnement autour d'un projet d'équipe. L'enjeu, c'est de donner à ces enfants l'envie de faire des projets, de leur ouvrir la voie, de leur permettre de prendre pied plutôt que de les mettre au pas.